

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Centre de formation des Nouvelles-Technologies

75, rue Duquet
Sainte-Thérèse, (Québec) J7E 5R8

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, tenue le mardi 28 mai 2019 à 17 h au 75 rue Duquet à Sainte-Thérèse

Étaient présents :	M.	Jean Raymond Théorêt	Président CÉ Représentant des entreprises
	Mme	Carole Roussel	Personnel professionnel
	Mme	Angie Sirois	Personnel professionnel
	Mme	Elaine Bourgeois	Personnel enseignant
	Mme	Linda Lemieux	Personnel enseignant
	Mme	Valérie Lauzon	Personnel enseignant
	M.	Joël Morin	Personnel enseignant
	Mme	Annie Tourangeau	Personnel de soutien
	Mme	Chantal Laforest	Représentante des entreprises de la région
	Mme	Marie-Noël Richer	Représentante du groupe socio-économique
	Mme	Mélanie St-Laurent	Élève
	Aussi présents :	Mme	Suzanne Handfield
M.		Patrick Lazarroni	Directeur adjoint
Mme		Brigitte Blouin	Directrice adjointe
Mme		Manon Pagé	Gestionnaire administratif
Étaient absents:	Mme	Martine Lafrance	Personnel de soutien
	Mme	Karolane Parent	Élève

Références

Résolutions

18-19 CE 6.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-Raymond Théorêt ouvre la séance du conseil d'établissement à 17 h 12 et constate qu'il y a quorum.

18-19 CE 6.2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 28 MAI 2019
Résolution CE 18-19-24**

Il est proposé par Mme Linda Lemieux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour du 28 mai 2019^{®(1)}
3. Procès-verbal de la séance régulière du 30 avril 2019⁽¹⁾
 - 3.1 Adoption[®]
 - 3.2 Suivi
4. Budget initial du centre^{®(2)} – *pour adoption*
5. Règles de transférabilité^{®(2)} – *pour adoption*
6. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement[®] – *pour adoption*
7. Règles de fonctionnement 2019-2020⁽²⁾ – *pour approbation*
8. Activités de financement pour le Gala Méritas 2020 – *pour adoption*
9. Affaires diverses
 - 9.1 Lieu de la prochaine rencontre
 - 9.2 Direction du centre
10. Levée de l'assemblée[®]

Le prochain conseil d'établissement aura lieu le mardi 18 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

**18-19 CE 6.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
30 AVRIL 2019**

**6.3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2019
Résolution CE 18-19-25**

Il est proposé par Mme Éline Bourgeois d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 30 avril 2019 tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

6.3.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2019

Aucun suivi.

**18-19 CE 6.4 BUDGET INITIAL 2019-2020 – pour adoption
Résolution CE 18-19-26**

Mme Handfield présente le budget initial pour la prochaine année scolaire 2019-2020 et répond aux questions. Des précisions sont apportées par M. Patrick Lazzaroni et Mme Manon Pagé.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le Conseil d'établissement du **Centre de formation des Nouvelles-Technologies** doit adopter et soumettre pour approbation, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2019-2020;

ATTENDU QUE, ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part les ressources financières allouées à l'établissement par la commission scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

Il est proposé par Mme Chantale Laforest

D'ADOPTER et
DE SOUMETTRE pour approbation, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le « Budget initial 2019-2020 » du Centre de formation des Nouvelles-Technologies.

Adopté à l'unanimité

**18-19 CE 6.5 RÈGLES DE TRANSFÉRABILITÉ – pour adoption
Résolution CE 18-19-27**

ATTENDU QUE, le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité de la commission scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

Il est proposé par Mme Annie Tourangeau

D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes :

«Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte au conseil d'établissement lors du budget révisé».

Adopté à l'unanimité

**18-19 CE 6.6 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT – pour adoption
Résolution CE 18-19-28**

Il est proposé par Mme Valérie Lauzon

D'ADOPTER le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement tel que présenté dans le budget initial du Centre.

Adopté à l'unanimité

**18-19 CE 6.7 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020 – pour
approbation
Résolution CE 18-19-29**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 110.2. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le Conseil d'établissement a pour fonction d'approuver les règles de fonctionnement du centre proposées par la directrice du Centre;

ATTENDU QUE, les règles de fonctionnement du Centre ont été élaborées avec la participation des membres du personnel concerné;

Il est proposé par Mme Carole Roussel

D'APPROUVER les règles de fonctionnement 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**18-19 CE 6.8 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT POUR LE GALA MÉRITAS
2020 – pour adoption
Sollicitation des entreprises pour des bourses et des prix de
présence
Sollicitation de dons ou de subventions
Résolution CE 18-19-30**

Mme Angie Sirois mentionne que cette année, il y a une augmentation des dons pour le financement du Gala Méritas en grande partie grâce à l'activité «Maîtres de stage». M. Théorêt félicite ce beau travail du Centre.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* le Conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités du Centre.

ATTENDU QU' il ne peut cependant solliciter ou recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions auxquels sont rattachées des conditions qui sont incompatibles avec la mission du centre, notamment des conditions relatives à toute forme de sollicitation de nature commerciale.

ATTENDU QUE, les contributions reçues sont versées dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin pour le centre par la commission scolaire; les sommes constituent le fonds et les intérêts qu'elles produisent doivent être affectés au centre.

ATTENDU QUE, la commission scolaire tient pour ce fonds des livres et comptes séparés relatifs aux opérations qui s'y rapportent.

ATTENDU QUE, l'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement, et que la commission scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

ATTENDU, la tenue du Gala Méritas 2020.

Il est proposé par Mme Élane Bourgeois

DE PERMETTRE au Centre de formation des Nouvelles-Technologies de solliciter des entreprises pour une contribution financière afin de constituer des bourses qui seront remises au Gala Méritas 2020 et de permettre aux élèves de vente-conseil et de représentation de solliciter des prix de présence pour le Gala Méritas 2020.

Adopté à l'unanimité

18-19 CE 6.9 AFFAIRES DIVERSES
6.9.1 LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Les membres conviennent que la dernière rencontre de l'année aura lieu au restaurant Les menus plaisirs situé à Sainte-Rose.

6.9.2 DIRECTION DU CENTRE

Mme Handfield annonce sa retraite pour la fin septembre 2019 et dévoile la nomination de la nouvelle direction du Centre, Mme Katerine Lepipas.

18-19 CE 6.10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution CE 18-19-31

Il est proposé par Mme Linda Lemieux de lever la séance à 18 h 24.

Adopté à l'unanimité

Le président

La secrétaire

M. Jean Raymond Théorêt

Mme Annie Tourangeau